



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01510**

DE : **M. JOHNS (COURTENAY-ALBERNI)**

DATE : **LE 13 JUIN 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **SIGNÉ PAR L'HONORABLE CHRYSIA FREELAND**

Réponse de la ministre des Affaires étrangères

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Politique étrangère

TRADUCTION

RÉPONSE

Une prise d'otage est une épreuve horrible et inimaginable pour les familles et leurs proches. Le Canada prend très au sérieux la prise d'otages de citoyens canadiens.

Les cas de prise d'otages par des groupes terroristes sont traités en priorité et des ressources sont mobilisées par des spécialistes.

Face à toute prise d'otages, le Canada collabore avec les autorités étrangères et ses alliés, à tous les échelons, pour libérer les Canadiens et leur permettre de revenir au Canada. L'intervention canadienne comprend également un soutien de la part de négociateurs et d'enquêteurs qualifiés; la collecte et l'analyse de renseignements; et un soutien consulaire aux familles et aux victimes une fois celles-ci libérées.

Le Canada suit depuis longtemps une politique contre le versement de rançons. Le gouvernement du Canada maintient fermement sa volonté de refuser de fournir aux terroristes les ressources dont ils ont besoin pour perpétrer des attaques contre le Canada et ses alliés et partenaires. En outre, le versement

d'une rançon ou d'une concession pourrait encourager les groupes terroristes à recourir davantage à la prise d'otages, ce qui augmenterait les risques pour les Canadiens voyageant et travaillant à l'étranger et mettrait en danger la vie de chacun des millions de Canadiens partout dans le monde.

Le gouvernement envisage toujours toutes les options qui s'offrent à lui pour obtenir la libération sécuritaire des otages canadiens. Ceci dit, il ne divulgue jamais ses plans opérationnels avant, pendant ou après un cas, y compris les opérations de secours des otages, puisque cela pourrait compromettre les efforts actuels et futurs et mettrait la vie des otages et d'autres intervenants en danger.

Le soutien familial demeure une partie essentielle de notre réponse à ces situations. Nos agents de soutien familial s'efforcent de travailler aussi étroitement que possible avec les familles pour les aider pendant ces épreuves difficiles. Nous savons qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer le flux d'information auprès des familles et nous nous engageons à faire tous les efforts pour partager autant d'informations que possible. La Gendarmerie royale du Canada et Affaires mondiales Canada offrent aux familles des victimes des conseils et du soutien tout au long de cette épreuve, tout en tenant compte du droit canadien et des obligations juridiques internationales du Canada.

Le gouvernement du Canada évalue régulièrement ses pratiques et ses procédures lors de cas complexes comme ceux-ci, dans le but d'identifier toute possibilité d'amélioration. Les efforts récents ont porté sur des entrevues avec des membres de familles qui ont reçu un soutien direct des fonctionnaires au cours d'un dossier, ainsi que des consultations avec des partenaires internationaux et d'autres experts sur les meilleures pratiques en matière de soutien aux familles d'otages. Le gouvernement du Canada applique activement ces leçons apprises.